

DÉPARTEMENT
SEINE -MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026/290/AR/8.3

Le Maire de la Commune de EU,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu les arrêtés municipaux en vigueur
Considérant la demande de l'association Le Murmure du Son d'organiser le Festival « Le Murmure du Son » le Vendredi 10 juillet 2026 et Samedi 11 juillet 2026 à Eu.
Considérant que dans l'intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police, afin d'éviter et de prévenir tous accidents et d'assurer la sécurité publique.

ARRETE

Article 1^{er} : Du vendredi 10 Juillet 2026 - 6h00 au dimanche 12 juillet 2026 - 5h00, la circulation et le stationnement seront autorisés rue Jean Duhornay (à partir de la mairie vers le centre-ville) pour :

- Les véhicules d'astreinte Mairie
- Un chariot élévateur
- Les véhicules à mobilité réduite
- Les véhicules de secours, de Police et les ambulances

Article 2 : Ces prescriptions seront portées à la connaissance des usagers par la pose de panneaux réglementaires.

Article 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à EU, le premier juin deux mille vingt-six.

M. Robin DEVOGELAERE
Le Maire de la Ville d'Eu



Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

